

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICA DI A DELIBERAZIONE NU 20/145 CP DI U 4 DI
NUVEMBRE DI U 2020 CHI APPROVA U PIANU D'ASSESTU
DI A FURESTA DI LONCA**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20/145 CP EN
DATE DU 4 NOVEMBRE 2020 APPROUVANT LE PLAN
D'AMENAGEMENT DE LA FORET DE LONCA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En date du 4 novembre 2020, la Commission Permanente a approuvé par délibération n°20/145 le plan d'aménagement de la forêt de Lonca.

Or, une erreur s'est glissée dans la délibération à l'article 3 : il convient de remplacer « les forêts territoriales de Bonifatu et Libiu » par « la forêt territoriale de Lonca ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.